

*Recommandations et propositions*

141. J'aimerais également vous faire part d'un appendice au mémoire mais je terminerai d'abord la première partie de mon exposé en indiquant brièvement de nouveau les recommandations que je formule. Les voici:

1. L'AECL devrait hâter le plus possible l'aménagement de la centrale NPD-2 afin qu'on puisse décider sans retard s'il faut poursuivre l'aménagement de la centrale CANDU.

2. Afin que la réalisation du projet CANDU ne constitue pas une perte de temps, si l'exploitation du NPD-2 et les résultats qui en découlent en justifient le parachèvement, l'AECL devra poursuivre les études de génie et les travaux de mise au point et dresser tous les plans qui s'imposent. En outre, l'AECL ou les entrepreneurs qui travaillent de concert avec cette société pourraient commander les matières brutes nécessaires si on peut en disposer par la suite sans subir une perte trop élevée.

3. La CCEA devrait immédiatement s'approprier le contrat et accélérer les études de génie relatives au réacteur OCCR, afin que ce type de réacteur puisse être construit au lieu du CANDU à Douglas Point si l'exploitation du NPD-2 démontre qu'il est inutile de continuer à affecter des fonds à la construction du CANDU.

4. La CCEA devrait accorder des contrats à l'égard d'études approfondies de génie relatives à la construction d'un réacteur considérable, à haute température, refroidi au gaz ainsi qu'à l'égard d'une étude continue des travaux actuellement effectués à l'égard de ce type général de réacteurs et de son combustible en Angleterre, aux États-Unis, en France et en Allemagne de l'Ouest. Nous serions ainsi en mesure d'aménager un de ces réacteurs dont l'efficacité serait assurée s'il est démontré que le réacteur NPD-2 et les réacteurs à refroidissement organique sont défectueux ou que leur rentabilité ne se justifie pas.

5. On devrait instituer une commission royale en vue d'étudier les points suivants et de faire des recommandations à leur égard, ou le mandat de la commission royale Glassco devrait être modifié en vue de l'autoriser à étudier les points suivants et à faire des recommandations à leur égard:

- a) la répartition des tâches entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de la recherche nucléaire, des travaux de génie et de mise au point et des travaux de construction;
- b) l'aptitude du Canada à construire une usine pour l'enrichissement de l'uranium et la question de savoir si une telle usine est souhaitable en fonction de son coût et des avantages qui en découleront; et
- c) les dangers provenant des radiations atomiques y compris la sécurité des réacteurs, la disposition des déchets et les règlements et contrôles nécessaires pour régler ces problèmes et les problèmes connexes.

Je vous remercie, monsieur.

Voudriez-vous que j'aborde immédiatement l'appendice ou désirez-vous m'interroger sur ce que j'ai dit jusqu'ici?

LE PRÉSIDENT: Messieurs, que décidez-vous?

M. DRYSDALE: Que le témoin donne lecture de l'appendice.

LE PRÉSIDENT: J'en suis.

M. BRUNSDEN: Monsieur le président, nous réunirons-nous ce soir?

LE PRÉSIDENT: Je le pense.